*Dossier national[[1]](#footnote-2) :* Décision de pays ou tout autre communication[[2]](#footnote-3)

*Dans les sections suivantes, les champs accompagnés d'un astérisque (\*) sont obligatoires.*

|  |
| --- |
| **Section A - Renseignements généraux** |
| 1. Est-ce qu’il s’agit d’un amendement sur une décision ou une communication déjà publiée au CEPRB?[[3]](#footnote-4)\* :
 | [ ]  OuiVeuillez entrer le numéro de fichier(s) qui contient la loi/règlementation étant modifiée :*<Numéro du dossier CEPRB>*└ Veuillez insérer le résumé de l’amendement (s)<Entrée de texte> *OU* [ ]  Non |
| 1. Pays soumettant la décision ou la communication[[4]](#footnote-5)\* :
 | <Nom du pays> |
| 1. Autorité(s) nationale(s) compétente(s) responsable(s) de la décision ou de la communication\* :
 | *<Numéro du dossier CEPRB>* *Veuillez indiquer le numéro d'enregistrement CEPRB contenant ces informations ou joindre un format commun «Autorité nationale compétente ».[[5]](#footnote-6).* |
| 1. Titre / numéro de référence de la décision ou de la communication :
 | <Entrée de texte> |
| 1. Date de la décision :
 | < AAAA-MM-JJ> |
| 1. La décision est-elle prise avant l'entrée en vigueur du Protocole?:
 | [ ]  Oui *OU*[ ]  Non |
| 1. Compétence [[6]](#footnote-7):
 | <Entrée de texte> |
| 1. Sujet de la décision, notification, communication ou déclaration : \*

*Décisions communes*[ ]  8,1. Décisions sur les OVM destinés à une introduction intentionnelle dans l'environnement (conformément à l'article 10 ou au cadre réglementaire national)[[7]](#footnote-8) Allez à la section B[ ]  8,2. Une décision sur les OVM destinée à être utilisée directement pour l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés (article 11, OVM-FFP) - *Veuillez passer à la section C**Autres décisions pertinentes*[ ]  8,3. Une décision conforme à la procédure simplifiée (article 13) - *Veuillez passer à la section E*[ ]  8,4. Décision sur le transit des OVM (article 6.1) - *Veuillez passer à la section G*[ ]  8,5. Décision sur les utilisations des OVM en milieu confiné (article 6.2) [[8]](#footnote-9)- *Veuillez passer à la section G**Communications, notifications et déclarations*[ ]  8,6. Notification d’une dissémination qui entraîne, ou peut entraîner, un mouvement transfrontière involontaire d’OVM (article 17.1)*Veuillez passer à la section F*[ ]  8,7. Communication sur les mouvements transfrontières illicites d'OVM (article 25.3)*Veuillez passer à la section F*[ ]  8,8. Notification à l'effet qu'une Partie n'a pas accès au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (article 11.1)*Veuillez passer à la section I*[ ]  8,9. Notification à l'effet que la réglementation nationale s'appliquera à des importations spécifiques d'OVM (article 14.4)*Veuillez passer à la section H*[ ]  8,10. Communication des informations sur « la manipulation, le transport, l'emballage et l'identité » (article 18)[[9]](#footnote-10)*Veuillez passer à la section I*[ ]  8,11. Déclaration à l'effet qu'en l'absence d'un cadre de réglementation national, les décisions concernant les OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés seront prises en vertu de l'article 11.6*Veuillez passer à la section I*[ ]  8,12. Déclaration faite lors de la ratification ou de l'accession au Protocole*Veuillez passer à la section I*[ ]  8,13. Autres décisions, notifications, déclarations ou communications <Entrée de texte>*Veuillez passer à la section I* |

|  |
| --- |
| **Section B –** *Ne remplir cette section que si l'objet de la* décision (réponse à la question 8) vise :**Les OVM destinés à une introduction intentionnelle dans l'environnement**  |
| 1. La décision est-elle le résultat d'une demande de mouvement transfrontières d'OVM à destination du pays?\* :
 | [ ]  Oui OR [ ]  Non***Si la réponse est* Oui :** 9,1. La décision a été prise conformément à\*  └[ ]  L’accord préalable en connaissance de cause précisée à l'article 10OU└ [ ]  *votre cadre règlementaire national*9,2. Date de réception de la notification : < AAAA-MM-JJ>9,3. Date d'envoi de l'accusé de réception de la notification à son auteur : < AAAA-MM-JJ>9,4. Date de communication de la décision à l'auteur de la notification :< AAAA-MM-JJ>9,5. Veuillez fournir les coordonnées de l'exportateur\*: *Veuillez joindre le modèle uniforme des « Coordonnées de la personne-ressources »[[10]](#footnote-11)*9,6. Veuillez fournir les coordonnées de l'importateur\*: *Veuillez joindre le modèle uniforme des « Coordonnées de la personne-ressources »[[11]](#footnote-12)****Si la réponse est* Non :*** 1. La décision s'applique-t-elle aux mouvements transfrontières des OVM entrant au pays?\*

[ ]  Oui ou [ ]  Non* 1. Veuillez fournir les coordonnées du demandeur\*:

Veuillez joindre le modèle uniforme des « Coordonnées de la personne-ressources »*[[12]](#footnote-13)* |
| 1. La décision prévoit-elle des essais sur le terrain? :
 | [ ]  Oui ou [ ]  Non |
| 1. La décision prévoit-elle la libération à des fins commerciales? :
 | [ ]  Oui ou [ ]  Non |
| 1. La décision s'appliquera-t-elle aux introductions subséquentes des mêmes OVM dans l'environnement? :
 | [ ]  Oui ou [ ]  Non |
| *Veuillez passer à la section D* |

|  |
| --- |
| **Section C –** *Ne remplir cette section que si l'objet de la* décision (réponse à la question 8) vise :**Les OMV destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés (OMV-FFP).** |
| 1. Utilisation de L’OVM :\*
 | [ ]  OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine[ ]  OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation animale[ ]  OVM destinés à être transformés |
| 1. La décision a-t-elle été prise en l'absence d'un cadre de réglementation intérieur et conformément à l'article 11.6? :
 | [ ]  Oui ou [ ]  Non |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Type de décision\*:
 | [ ] Décision sur le transit des OVM (article 11.4)Veuillez fournir les coordonnées de l'exportateur\*: *Veuillez joindre le modèle uniforme des « Coordonnées de la personne-ressources »[[13]](#footnote-14)*└ Veuillez fournir les coordonnées de l'importateur/demandeur\* :Veuillez joindre le modèle uniforme des « Coordonnées de la personne-ressources »*[[14]](#footnote-15)*[ ] Décision sur l'utilisation des OVM au pays, y compris leur introduction sur le marché└ Veuillez fournir les coordonnées du demandeur\*: *Veuillez joindre le modèle uniforme des « Coordonnées de la personne-ressources »[[15]](#footnote-16)* |
| *Veuillez passer à la section D* |

|  |
| --- |
| **Section D –** *Ne remplir cette section que si vous avez rempli la section B ou C***.** |
| 1. Résultat de la décision (choisissez une option) :\*

 [ ]  Approbation de l'importation/utilisation [[16]](#footnote-17)de l'OVM sans condition.[ ]  Approbation de l'importation et/ou utilisation de l'OVM avec conditions.└ Précisez les conditions\* : <Entrée de texte>└ Fournissez les raisons\* :<Entrée de texte>[ ]  Interdiction d'importer et/ ou d'utiliser des OVM└ Fournissez les raisons\* :<Entrée de texte>[ ]  Demande d'information supplémentaire pertinente└ Fournissez les raisons\* :<Entrée de texte>[ ]  Informez le chargé de notification que le délai pour communiquer la décision a été prolongé.└Précisez le délai en jours\*:<Entrée de texte>└Fournissez les raisons\* :<Entrée de texte> |
| *Veuillez passer à la section G* |

|  |
| --- |
| **Section E –** *Ne remplir cette section que si l'objet de la* décision (réponse à la question 8) vise :**Procédure simplifiée** |
| 1. Objet de la décision dans le cadre de la procédure simplifiée :
 | [ ]  La décision précise-t-elle des situations dans lesquelles les mouvements transfrontières volontaires d'OVM surviennent au moment de la notification de la partie importatrice?└La décision s'applique-t-elle aux importations subséquentes semblables d'OVM?\*  [ ]  Oui ou [ ]  Non et/ou [ ]  Décision précisant que l'importation de l'OVM est exemptée de la procédure d'accord préalable en connaissance de cause (AIA)  |
| *Veuillez passer à la section G* |

|  |
| --- |
| **Section F –** Ne compléter cette partie que si l'objet de la communication/notification (réponse à la question 8) vise :**Mouvement transfrontière illégal ou mouvement transfrontière non intentionnel.** |
| 1. Veuillez sélectionner le type de mouvement transfrontalier : \*

 *[ ]*  Mouvements transfrontières non intentionnels (article 17.1) aller à la question 19 *OU* *[ ]*  Mouvements transfrontières non intentionnels (article 25.3) aller à la question 20 |
| 1. Pour un mouvement transfrontalier non intentionnel, veuillez fournir les éléments suivants :
	1. Informations sur le lieu où s'est produit l'événement et/ou le rejet :<Entrée de texte>
	2. Toute information pertinente disponible sur les quantités estimatives et les caractéristiques et caractères pertinents des organismes vivants modifiés; <Entrée de texte>
	3. Information sur le contenu de la ressource : <Entrée de texte>
	4. Information sur le contenu de la ressource :< AAAA-MM-JJ>
	5. Informations sur l'utilisation de l'organisme vivant modifié dans la Partie d'origine :<Entrée de texte>
	6. Toute information disponible sur les effets défavorables potentiels sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, tenant aussi en compte les risques pour la santé humaine, ainsi que toute information disponible sur les mesures possibles de gestion des risques : <Entrée de texte>
	7. Tout autre renseignement pertinent :<Entrée de texte>
	8. Les coordonnées à contacter pour tout complément d'information : <Numéro du dossier CEPRB>
 |
| 1. Pour un mouvement transfrontalier non intentionnel, veuillez fournir les éléments suivants :\*

Identification de l'OVM <Numéro du dossier CEPRB> *OU* <Entrée de texte> lorsqu'il n'a pas été possible d'identifier l'OVM en question. |
| *Veuillez passer à la section I* |

|  |
| --- |
| **Section G - Partage d’informations avec d’autres bases de données** |
| 1. Est-ce que cette évaluation des risques est liée à un OVM pour une utilisation commerciale? :
 | [ ]  Oui OU [ ]  Non***Si la réponse est* Oui :**└ Est-ce que cette décision devrait être transférée au Secrétariat de l’OCDE pour une inclusion possible dans la base de données de produits Biotrack[[17]](#footnote-18)? [ ]  Oui ou [ ]  Non └ Est-ce que cette décision est liée à la sécurité alimentaire?[ ]  Oui ou [ ]  Non  └A-t-elle été menée conformément aux *directives du Codex Alimentarius pour la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné*?[ ]  Oui ou [ ]  Non └Cette soumission devrait-elle être transmise au Secrétariat de la plate-forme des aliments génétiquement modifiés[[18]](#footnote-19) de FAO? └ [ ] Oui ou [ ]  Non |
|

|  |
| --- |
| *Veuillez passer à la section H* |

 |

|  |
| --- |
| **Section H - Évaluation des OVM et des risques** |
| 1. Identification de l'OVM :\*

*Ce champ est obligatoire lorsque l'un des 8,1 à 8,5 a été sélectionné.* | *<Numéro du dossier CEPRB>* *Veuillez indiquer le numéro d'enregistrement CEPRB contenant ces informations ou, si ce numéro n'existe pas, joindre un format commun «OVM ».[[19]](#footnote-20).* |
| 1. Évaluation des risques\* :

*Ce champ est obligatoire lorsque l'un des 8,1 à 8,5 a été sélectionné.* | *<Numéro du dossier CEPRB>* *Veuillez entrer le numéro d'enregistrement CEPRB contenant ces informations ou, si ce numéro n'existe pas, joindre un format commun «OVM ».[[20]](#footnote-21).* |
| *Veuillez passer à la section I* |

|  |
| --- |
| **Section I - Document sur la décision, la communication, la notification ou la déclaration** |
| 1. Texte du document\* :
 | <Pièce jointe> (de préférence)[[21]](#footnote-22) et/ou < URL et nom du site Web> |

|  |
| --- |
| **Section J - Échéance pour la confirmation ou la mise à jour de l'information** |
| 1. Cette information doit-elle être confirmée ou mise à jour deux ans après la date de soumission?[[22]](#footnote-23):\*
 | [ ]  Oui ou [ ]  Non |
| **Section K – Renseignements supplémentaires** |
| 1. Tout autre renseignement pertinent :
 | <Entrée de texte>et/ou < URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |
| 1. Notes[[23]](#footnote-24) :
 | <Entrée de texte> |

|  |
| --- |
| **Validation des données** |
| Les informations doivent être soumises en ligne au CEPRB par le biais de la page Soumettre. Ce modèle uniforme hors ligne permet aux utilisateurs du CEPRB de rassembler et d'organiser leurs informations avant de les présenter à ce dernier.Si vous éprouvez des difficultés pour transmettre ces renseignements en ligne, les documents dûment remplis doivent être signés par le correspondant national du CEPRB dans la section ci-dessous réservée à cet effet et envoyés par courriel, en format MS Word, à l'adresse bch@cbd.int.Vous pouvez également les envoyer par télécopieur au : **+1 514 288 6588**.ou par courrier à l'adresse suivante : **Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique****413, rue Saint-Jacques, suite 800****Montréal (Québec) H2Y 1N9****Canada****Information importante :** Veuillez noter que, si vous envoyez le présent formulaire par télécopieur, par la poste ou à partir d'une adresse électronique différente de celle du correspondant nationale du CEPRB enregistré (CEPRB-CN), vous devez y joindre un exemplaire ou une copie optique de la page signée.  |
| Date\* : | < AAAA-MM-JJ> |
| Pays\* : | <Nom du pays> |
| Nom du Correspondant national du CEPRB\*: | <Entrée de texte> |
| *En foi de quoi, je certifie que les renseignements communiqués ci-dessus sont exacts et accepte qu'ils soient consignés dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.* |
| Signature du correspondant national du CEPRB\*: |  |

1. Les dossiers nationaux contiennent des informations qui relèvent normalement des obligations d'une Partie au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et doivent avoir été validés par les correspondants nationaux du CEPRB avant d'être publiés dans ce dernier. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page intitulée Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-2)
2. Veuillez noter que pour remplir le présent formulaire, vous devrez télécharger le(s) modèle(s) uniforme(s) suivant(s) : « Autorité nationale compétente », « Personne à contacter », « Évaluation de risques » et « Organismes vivants modifiés » [↑](#footnote-ref-3)
3. Cette section est pertinente uniquement lorsque la mesure en cours de soumission modifie une mesure existante. Si la décision enregistrée au Centre d'échange APA est une modification d'une loi/règlementation existante ou d'une partie de celle-ci, assurez-vous que la loi/règlementation modifiée soit déjà enregistrée dans le Centre d'échange afin de pouvoir fournir un lien vers le fichier existant. Cela permettra aux deux fichiers d’être publiés ensemble. [↑](#footnote-ref-4)
4. Note importante destinée aux membres de l'UE seulement **:**Si la loi, la règlementation, la ligne directrice ou l'accord s'applique à tous les États membres de l'UE, le dossier doit être publié par le correspondant national du CEPRB de l'UE. Le correspondant national du CEPRB de l'UE doit sélectionner « Union européenne » en réponse à cette question et l'enregistrement publié apparaîtra dans les profils de pays de tous les États membres de l'UE. [↑](#footnote-ref-5)
5. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-6)
6. Indiquez la juridiction où la décision s’applique si celle-ci est différente du nom du pays indiqué en réponse à la question 1. [↑](#footnote-ref-7)
7. L’introduction intentionnelle dans l’environnement peut inclure l’introduction à des fins expérimentales ou commerciales. Un essai sur le terrain, un essai sur le terrain confiné ou une introduction expérimentale doivent être considérés comme une introduction intentionnelle dans l'environnement lorsque les conditions spécifiées au paragraphe b de l'article 3(b) du Protocole ne sont pas remplies.(décision CP-9/12). [↑](#footnote-ref-8)
8. "Utilisation en milieu confiné" s'entend de toute opération, entreprise dans un dispositif, une installation, ou toute autre structure physique, faisant intervenir des organismes vivants modifiés qui sont réglementés par des mesures spécifiques qui en limitent effectivement le contact avec le milieu extérieur, et l'impact sur ce milieu; (article 3(b)). [↑](#footnote-ref-9)
9. Allez voir la décision BS-III/10 [↑](#footnote-ref-10)
10. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-11)
11. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-12)
12. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-13)
13. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-14)
14. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-15)
15. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-16)
16. Le terme "utiliser" renvoie à « l'utilisation directe pour l'alimentation humaine ou animale » et/ou « l'introduction intentionnelle dans l'environnement ». [↑](#footnote-ref-17)
17. https://biotrackproductdatabase.oecd.org/ [↑](#footnote-ref-18)
18. http://www.fao.org/food/food-safety-quality/gm-foods-platform/en/ [↑](#footnote-ref-19)
19. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-20)
20. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-21)
21. Il est préférable d'annexer le document. Sinon, précisez l'emplacement du document (p. ex., l'adresse Web, y compris l'adresse URL du site Web [http://www.cbd.int](https://www.cbd.int/) et le nom du site Web « Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ». [↑](#footnote-ref-22)
22. Si la réponse est « oui », vous serez invité à confirmer ou à mettre à jour le fichier dans un délai de trois mois, deux ans après sa soumission. Passé ce délai, si aucune confirmation n'a été reçue, le fichier portera la mention "non confirmé". [↑](#footnote-ref-23)
23. Le champs « Notes » est pour votre usage personnel. Il peut seulement être vu lorsqu’un dossier est en mode édition mais n’est pas visible lorsque celui-ci est publié. Ce champ n’est pas destiné à être utilisé pour des informations confidentielles. [↑](#footnote-ref-24)